

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 53

Séance du vendredi 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 11 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CLET-DAVID Pascale, FRANCESCHI Jean Claude, GIULY Martin, , LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence VALERY Gérard.

Membres représentés : CHEYNET Patrick (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), DE LA MATA Clara (Pouvoir à Jean Claude FRANCESCHI), GALINDO Margaux (Pouvoir à Marie Laure MAIORE), LAMOUREUX Sophie (Pouvoir à Antony BALDOVINI)

Membres absents : LESCHI Jean Christophe

Date de la convocation : 03 septembre 2026

Date d'exécution : 14 septembre 2026

Date d'affichage : 14 septembre 2026

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 AOÛT 2026

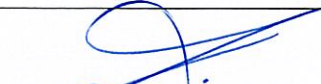
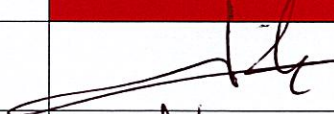
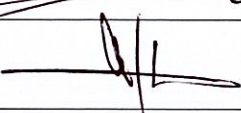
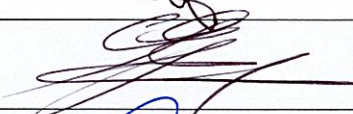
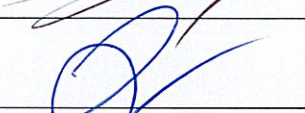
Le président propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 07 août 2026 au cours de laquelle ont été examinées les rapports ci-après :

- N° 2026 – 49 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2026
- N° 2026 – 50 – Instruction des actes d'urbanisme
- N° 2026 – 51 – Équipement numérique éducatif
- N° 2026 – 52 – Tableau des effectifs de la commune
- Décisions prises par délégation et Questions diverses

En application de l'article L.2121- 15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal de la séance du 07 août 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés et approuve le procès-verbal de la séance du 07 août 2026 qui est signé par le président de séance et la secrétaire.

Délibération n° 2026 – 53 : APPROBATION DE LA SÉANCE DU 07 AOÛT 2026

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 J.C. FRANCESCHI
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à A. BALDOVINI	X				 A. BALDOVINI
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à M.L. MAIORE	X				 M.L. MAIORE
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à	X				
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI